

COMPTE RENDU DU BUREAU DU POLE TERRITORIAL DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES

REUNION DU 4 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 4 septembre à 18h, le Bureau dûment convoqué, par courrier électronique du 28 août, s'est réuni en session ordinaire, au siège administratif à Albi, sous la Présidence de Didier SOMEN, Président.

Membres en exercice : 13
Membres présents : 8 Pouvoir : 0
Voix délibératives : 8

Membres présents : Didier SOMEN, Thierry MALIET, Sylvian CALS, Pierre CAHUZAC, Guy GALALDA, Jean-Luc ESPITALIER, Eric PUJOL, Jean-Claude CLERGUE

Membres excusés : André CABOT, Jean-Luc CANTALOUBE, Jean-Claude MADAULE, Jean-David ROOCKX, Sabine OURLIAC

Autres personnes présentes sans voix délibérative: BISMUTH Serge, HUOT Anaïs, GREFFIER François, FRAT Julien, BRUHAT Christian

Points à l'ordre du jour :

1. **Organisation et Fonctionnement interne:**

- Modification des statuts et convention territoriale avec les communautés de communes
- Demande d'agrément pour l'accueil d'un service civique
- Situation financière (engagement des études et remontées des subventions) et besoins de trésorerie
- Renouvellement et dynamisation du conseil de développement

2. **Plan Climat Air Énergie:**

- État d'avancement et pistes d'actions (PTAB et Communautés de Communes)
- Plate-forme REHAB et SCIC

3. **Programme Leader:**

- Désengagement des services de l'État,
- Etat d'avancement de la programmation et demande d'enveloppe complémentaire

4. **Projet Alimentaire Territorial:**

- État d'avancement et Programme d'actions 2018-2019
- Projet Culture sur le thème de l'alimentation

En qualité de Président, Didier Somen ouvre la séance à 18 h et introduit l'ordre du jour.

1. **Organisation et Fonctionnement interne:**

- Modification des statuts et convention territoriale avec les communautés de communes :

Il est rappelé que suite à la modification des statuts de l'AREC, les communautés de communes membres (Centre Tarn et Carmausin-Ségala) ont été appelés à délibérer et qu'à ce moment-là les services de la Préfecture ont considéré que les 2 communautés de communes ne pouvaient pas adhérer à l'AREC car elles avaient déjà délégué cette compétence au Pôle territorial. Suite aux différents échanges avec la Préfecture, il apparaît bien que les communautés de communes n'ont pas délégué cette compétence au PETR, qui exerce seulement une mission d'animation pour le compte des communautés de communes. Cependant, il est nécessaire de réviser nos statuts, pour que la rédaction ne prête pas à confusion.

Dans le même temps, il a été décidé de finaliser une convention territoriale entre le PETR et les Communautés de Communes afin de bien préciser les missions exercées par le PETR pour le compte des communautés de communes.

La proposition de modification des statuts (voir ci-joint) concerne :

- Article 5 : mise à jour des nouvelles appellations du Département et de la Région
- Article 6 : missions exercées par le PETR pour le compte des Communautés de Communes (et non en lieu et place) et réécriture de la mission Climat-Energie en prenant en compte la mise en place des PCAET des communautés de communes
- Les autres articles sont inchangés

Un premier projet de Convention territoriale est également examiné :

- Il est proposé de mieux expliciter l'intérêt et les enjeux de cette convention en préambule pour renforcer les liens entre le PETR et les communautés de communes-membres
- Le niveau de précision des missions déléguées fait débat et il apparaît nécessaire d'attendre la finalisation des programmes d'actions des 5 PCAET avant de proposer un descriptif précis des missions qui seraient confiées dans ce domaine au PETR
- Si la mission première et transversale de programmation et de contractualisation (Contrat Régional, Contrat de Ruralité et programme Leader) est bien intégrée, les missions plus thématiques mériteraient aussi d'être précisées : animation du Projet Alimentaire Territorial, promotion et animation touristique, coordination du schéma de mobilité...
- Concernant la mutualisation de services entre le PETR et les communautés de communes, elle devra être définie en cohérence avec l'organisation des services des communautés de communes et en fonction du niveau de délégation confié au PETR (étant donné que certains programmes d'action nécessiteront une action concertée à cette échelle territoriale)

Au vu de ces échanges, il est décidé :

- De proposer la modification des statuts au prochain comité syndical (voir ci-joint), après avis des services de la Préfecture
- De continuer à travailler sur le projet de convention et de le finaliser, avant la fin de cette année, une fois que les programmes d'actions de 5 PCAET auront été arrêtés par les Communautés de Communes

- Demande d'agrément pour l'accueil de volontaires du service civique

Il est proposé de faire une demande d'agrément pour accueillir 1 ou 2 jeunes volontaires en service civique. Le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme, qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'une association ou d'un organisme de droit public pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des domaines ciblés par le dispositif. Un agrément est délivré pour 2 ans. Le service civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'état au volontaire; l'organisme d'accueil doit verser une indemnité complémentaire de 107,58 € par mois et désigner un tuteur.

L'idée est de pouvoir accueillir 1 ou 2 volontaires pour accompagner l'animation du « défi alimentaire » avec les associations locales et pour faire connaître la plate-forme REHAB (présence sur les marchés, diffusion de documentation...)

Après en avoir délibéré, le bureau donne son accord pour autoriser le Président à faire la demande d'agrément auprès des services de l'Etat. Des fiches de poste seront ensuite établies pour rechercher des volontaires sur ces missions.

- Situation financière (engagement des études et remontées des subventions) et besoins de trésorerie

Au vu de la situation et du prévisionnel de trésorerie (120 000 € au 4/09, qui devient négatif à partir de novembre prochain), des nombreuses études engagées en 2018 et des retards de recouvrement des différentes subventions (Leader, ADEME..), il est proposé d'ouvrir une ligne de trésorerie à hauteur de 200 000 € sur au moins un an.

Le bureau donne son accord pour consulter plusieurs établissements bancaires (Crédit Agricole et La Banque Postale).

- Renouvellement et dynamisation du conseil de développement

Serge Bismuth fait part des travaux du Conseil de Développement notamment en matière de communication (projet vidéo sur les initiatives sur le territoire, suite à l'enquête image de l'an dernier), d'engagement pour la préparation du nouveau Plan Climat avec les « Ecoutes Citoyennes » et la mobilisation dans les instances de concertation (ateliers, comité de pilotage), le projet culture sur le thème de l'alimentation.

Un renouvellement des membres démissionnaires ou absents (8/32) semble nécessaire. Il est donc proposé de recueillir des candidatures en concertation avec les services des communautés de communes en s'appuyant sur les personnes engagées sur le climat, notamment les écoutants mobilisés pour l'enquête sur les questions du climat et de la transition énergétique. Le prochain bureau du Conseil de Développement examinera ce point-là.

Serge Bismuth fait état également de sa participation à la coordination régionale des conseils de développement qui s'est mise en place en Occitanie

2. Climat Air Énergie (voir docts ci-joints):

- État d'avancement du PCAET et pistes d'actions (PTAB et Communautés de Communes)

Une série de réunions de travail ont été programmées courant septembre avec l'ensemble des Communauté de Communes pour établir le programme d'actions de chaque EPCI. Les propositions seront ensuite présentées en interne par le technicien-référent pour validation.

Le programme d'actions devant être validé en novembre, un calendrier de réunions a été proposé avec la date du **prochain COPIL qui a été fixée au 9 octobre (17h-20h) à Valence**. L'état des actions identifiées y sera présenté et discuté.

Concernant la question de l'agriculture, il est proposé une rencontre avec le bureau de la Chambre d'Agriculture fin octobre pour travailler sur le volet « agriculture-alimentation ».

- Etat d'avancement de la plate-forme REHAB

A ce jour, sur les **435 projets identifiés** qui ont fait l'objet de visites à domicile (simples visites conseil de l'ambassadeur ou visites techniques du technicien) :

- 144 opérations ont été accompagnées jusqu'à leur réalisation (avec 50 % de travaux performants à très performants),
- 175 ont été orientées vers le dispositif OPAH,
- **90 restent à recontacter pour faire le point sur leur situation**
- 109 ont été abandonnées

La convention avec l'ADEME arrivant à terme au 31/12/18, il est proposé de demander un prolongement d'un an. **Le bureau donne son accord à l'unanimité.**

Concernant l'accompagnement à la mise en place de la SCIC (3 communautés de communes étant prêtes à s'engager dans le montage du projet), il est proposé de répondre à l'appel à projet régional « Énergies renouvelables coopératives et citoyennes » qui prévoit de prendre en compte les actions dynamiques pour la rénovation énergétique en lien avec la production d'énergie renouvelable citoyenne.

Le bureau donne son accord pour répondre à cet appel à projet, au titre du Pôle Territorial (dans l'attente de la constitution de la SCIC) **pour octobre 2018.**

Le bureau est également informé d'un autre appel à projet régional «COLLECTIVITES PILOTES POUR LE DEVELOPPEMENT DE PROJETS D'ENERGIE RENEUVELABLE TERRITORIAUX », qui s'adresse aux communautés de communes qui développeraient une ingénierie dédiée à l'appui à l'émergence de grands projets territoriaux de production d'ENR (date-limite février 2019)

3. Programme Leader- enveloppe complémentaire:

Comme décidé au dernier bureau, il est proposé de demander une dotation complémentaire au titre du programme Leader, sur la base des opérations identifiées, à hauteur 470 136 €.

Annexe 3 - Maquette financière Albigeois et Bastides

	Intitulé	Maquette initiale	Montant FEADER programmé	Besoins FEADER supplémentaires exprimés	Mouvements financiers prévus entre fiche	Nouvelle proposition de maquette
FA1	Un territoire attractif et accueillant avec des services adaptés	840 000	272 944	77 424		917 424
FA2	Un territoire engagé pour le développement d'une économie de proximité	710 000	436 712	392 712		1 102 712
FA3	Un territoire à énergie positive pour la croissance verte	250 000	152 484			250 000
FA5	Coopération	50 000				50 000
FA4	Animation	420 000	93 941			420 000
Total		2 270 000	956 081	470 136		2 740 136

Le bureau donne son accord pour proposer au Comité de Programmation de demander une dotation complémentaire à hauteur de 470 136 €, selon cette nouvelle maquette.

Au niveau de l'instruction, les services de la DDT nous ont confirmé qu'ils n'assuraient plus l'instruction du programme Leader depuis le 1^{er} juillet. Nous sommes en attente d'une décision du Conseil Régional pour la reprendre à son compte.

4. Projet Alimentaire Territorial (voir documents ci-joints)

- État d'avancement et programme d'actions 2018-2019 :

Il est fait un point d'information sur l'état d'avancement du programme d'actions 2017-2018, ainsi que sur les pistes 2018-2019, qui restent à approfondir et valider avec nos partenaires. Le Projet Alimentaire Territorial a également fait l'objet d'une demande de reconnaissance auprès du Ministère de l'Agriculture

- Projet culture sur le thème de l'alimentation:

Dans les nouvelles actions 2018-2019, s'inscrit un projet culturel en partenariat avec l'Été de Vaour et les deux communautés de communes (Carmausin-Ségala et VAL 81) qui se sont déclarées intéressées pour le monter. Dans le cadre de la commission culture, une compagnie professionnelle « Les Boudeuses » a été retenue sur la base d'un cahier des charges. La proposition est de monter un spectacle-repas déambulatoire original sur la base d'un collectage sur le territoire avec implications des habitants, associations et artistes locaux.

Correspondant très bien au cahier des charges du nouvel appel à projet régional « Résidences artistiques et culturelles de territoire », il est proposé d'y répondre pour mobiliser un financement régional de l'ordre de 15 000€.

En fonction du résultat de cet appel à projet, le plan de financement définitif Leader sera à nouveau présenté en bureau (chaque communauté de communes s'étant engagée à cofinancer le projet à hauteur de 5 000 € sur 2 ans).

Le bureau donne son accord à l'unanimité pour répondre à cet appel à projet.

5. Etablissement Public Foncier régional

Jean-Luc Espitalier fait une brève information sur l'Etablissement Public Foncier régional, qui se déploie aujourd'hui sur l'ancienne région Midi-Pyrénées. Très peu mobilisé dans le Tarn, il est proposé d'organiser une réunion d'information pour tous les maires du PETR sur ce nouvel établissement, ses missions et ses modes d'intervention.

Le PETR se chargera de l'organiser si possible d'ici la fin de l'année.

<p>Prochain Rendez-Vous : Comité Syndical Mardi 23 octobre à 18h, dans les nouveaux locaux de la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois à Alban</p>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 20 h30.